ART. 16 NONIES N° CD205

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - $(\mathrm{N}^\circ$ 443)

AMENDEMENT

N º CD205

présenté par M. Taite, Mme Gruet, M. Brigand, M. Cinieri et M. Dubois

ARTICLE 16 NONIES

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.